



Vœu présenté à l'AG de la FCSF

Validé par le Conseil d'Administration du jeudi 20 avril

Chaque année les centres sociaux et socioculturels accueillent sur tout le territoire des milliers de personnes qui formulent une demande d'apprentissage du français.

La réponse qui leur est apportée s'inscrit dans une approche globale qui permet à ces personnes d'être progressivement autonomes dans leur vie quotidienne, de se mettre en marche vers la recherche d'une formation, d'un emploi mais aussi d'être à l'aise dans leur quartier, de nouer des relations avec différents interlocuteurs, notamment avec les enseignants de leurs enfants.

Conformément à leurs valeurs, les centres sociaux s'adressent indistinctement aux différents publics : primo-arrivants, personnes présentes en France depuis de nombreuses années, jeunes et moins jeunes scolarisés ou non dans leur pays d'origine. Toutes ces personnes sont écoutées avec attention et avec le souci de répondre à leurs besoins qui ne sont pas exclusivement linguistiques.

Face à la multiplicité de ces demandes, l'État - et en son sein le ministère de l'Intérieur -, a depuis plusieurs années développé une politique restrictive, celle d'un apprentissage de la langue au service de la gestion des flux migratoires. Cette politique concerne les primo-arrivants extra-européens, en situation régulière, ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration ou un contrat d'intégration républicaine. Elle impose aux associations des exigences inadmissibles comme, depuis le 1^{er} juillet 2016, la fourniture des numéros de CAI ou de CIR des bénéficiaires de l'action.

Cette politique méconnaît les enjeux qui sont ceux de notre société : renforcer la cohésion sociale des quartiers et permettre un parcours réussi des familles et de leurs enfants.

Les centres sociaux ne sont pas seuls à dénoncer les faiblesses de la politique de l'Etat, à montrer la pertinence des associations dans l'accompagnement des migrants et à s'engager dans la recherche de solutions. La démarche inter-associative qui associe la FCSF, le Secours Catholique et Radya - débouche aujourd'hui, après des temps d'échanges et de discussion - notamment le 19 janvier 2017 lors d'une journée « Le français pour tous-mobilisation des acteurs associatifs et citoyens » - sur un manifeste à porter collectivement : « L'apprentissage du français par les migrants : un enjeu de cohésion sociale ».

Vœu

Validé par le Conseil d'Administration de la FCS75 du jeudi 20 avril

La FCS 75 demande à la FCSF de porter auprès des responsables politiques qui vont être élus en mai et juin 2017 la création d'un droit à l'apprentissage de la langue française sans conditions, droit qui serait totalement indépendant de la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour.

Elle demande également que soit définie une politique nouvelle en matière d'apprentissage du français car la maîtrise de la langue est un élément central de la cohésion sociale dans notre pays et du vivre ensemble dans tous nos quartiers.

L'accompagnement global que pratiquent tous les centres sociaux et socioculturels permet aux habitants de toutes origines, de toutes catégories sociales, de tous âges de prendre part à la vie de leur quartier, de leur ville, du pays. C'est dans ce cadre que s'inscrit le souhait du **français pour tous.**